

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

RELEVE DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/2023	C		Gnatut	Dr. Mustapha Al-Hajjaj ORL - Allergologue 62, Bloc 42, Sidi Othmane, CASA Tel: 05 22 59 98 70 INP: 061126165

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Nadia GOURANI 34 E Lotissement Zoubeir de Addoha Oulfa - Casablanca Gsm: 06 67 07 50	25/01/2023	227 X 25

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DSM: 06 67 07 50 25 Souscription Oulfa - Casablanca DURMI G.S.M.: 06 67 07 50 25	4		

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

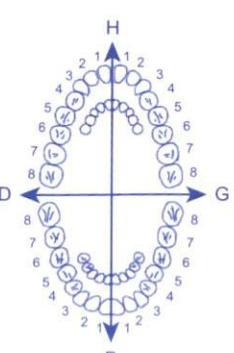
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## **Dr Mustapha TARY**

## Spécialiste :

- \* ORL et chirurgie Maxillo-Cervico-faciale
  - \* Chirurgie de surdité, Ronflement et vertige
  - \* Formation approfondie à l'IGP (Bordeaux-france)
  - \* Diplôme d'allergologie et immonologie clinique
  - \* Ancien Chirurgien des hôpitaux
  - \* Expert assermenté près des tribunaux



الدكتور مصطفى الطارقى

الخطاطة

- أمراض وجراحة الأنف، الأنذن والحنجرة
  - جراحة الوجه والعنق والفك
  - جراحة الصدر، علاج الشخير والدوار
  - تكوين معمقة بـ م. ج. ب (بودو-فرنسا)
  - دليلك في تشخيص وعلاج أمراض النساء
  - جراح سابق بالمستشفيات
  - خبير مخلف لدى المحاكم

## **casablanca le :**

25 Janv 2023

Boy S.A. Dark  
Moorfe

134.80

1

**MAULI GOURANI**  
Nadie Gourani  
Luissemaht Zouair  
234 E Louissemaht Cas  
234 E Uduoh Oufia  
Groupe: 06 67 70 4  
Gsm: 06 67 70 4

71.30 X

1

Tanakay

47

X

021

(*area*)

**PHARMACIE DES PARENTS**  
234 Avenue SOUANI  
Adults Only - Tabac Groupe  
Gsm : 06 67 07 50 20  
Docteur

**دكتور المصطفى الطارى**  
Docteur Mustaphia TARY  
ORL-Allegologue  
62, Bloc 42 Sidi Othmane, CASA  
Tél: 05 22 59 98 70  
INP: 061126165

شادی العنا سید عثمان بلوك 42 رقم 62 (أمّام صيدلية ابن زهر)

Tél : 06 28 35 52 69 - 05 22 59 98 70 - Email : mustapha.tary@gmail.com